

Audits COVID-19 rapport intermédiaire du 1^{er} mai 2020

Mesures de la Confédération

L'essentiel en bref

L'engagement financier de la Confédération s'élève jusqu'à présent à quelque 58 milliards de francs. Une partie de ce montant est utilisée pour lutter contre la pandémie proprement dite, la part du lion est consacrée au traitement des problèmes qui s'ensuivent, soit les « mesures pour atténuer les conséquences économiques du coronavirus ».

Il est important que les moyens déployés parviennent rapidement aux personnes et institutions qui en ont vraiment besoin. Mais lorsque les choses doivent aller vite, des erreurs peuvent se produire. Il est ainsi inévitable que des personnes reçoivent des fonds alors qu'elles n'y ont pas droit, et ce au détriment de celles qui sont réellement dans le besoin.

Dans la situation de crise actuelle, le Contrôle fédéral des finances (CDF) ne se prononce pas sur le caractère judicieux des mesures prises, mais il s'emploie depuis le mois de mars à éviter les erreurs et les abus lors de l'allocation de fonds ou, du moins, à les déceler rapidement.

Les mesures COVID-19 ne peuvent pas être mises en œuvre sans formulaires, contrats, directives, conventions, etc. Des procédures entièrement nouvelles ou des volumes sans précédents doivent être maîtrisés quasiment du jour au lendemain. Étant donné que les mesures se poursuivront encore un certain temps, il convient de corriger et d'adapter les prescriptions et les processus de manière continue. Là où le CDF peut exercer une influence, ses remarques sont prises en compte. Les remarques des offices montrent que l'engagement du CDF est utile et bienvenu.

Lors de la mise en œuvre, on voit de plus en plus apparaître des marges d'interprétation, des cas non réglés, des ambiguïtés ou des prescriptions difficilement applicables qui doivent être corrigés sans délai par les offices, surtout dans les domaines où il faut distribuer rapidement des fonds à un grand nombre de personnes en difficulté. Cela ne fonctionne pas encore partout, et la liste des questions s'allonge. Dans la mise en œuvre des mesures COVID-19, le CDF observe également des différences entre les cantons. La boucle est bouclée : plus il y a de questions sans réponse ou d'ambiguïtés, plus grand est le risque d'erreurs ou d'inégalités de traitement. Ces dernières augmentent à leur tour le risque de réclamations et les traitements ultérieurs coûteux. Veiller à clarifier rapidement les choses n'est donc pas un luxe. Le CDF constate d'ailleurs que quand il signale des erreurs ou des ambiguïtés lors de contrôles de dossiers, les offices sont prêts à les corriger, même si, parfois, seulement plus tard.

S'il est théoriquement possible qu'un bénéficiaire reçoive des fonds provenant de plusieurs sources, des conditions sont souvent définies. Selon les prescriptions, les prestations doivent être compensées entre elles ou versées à titre subsidiaire. De fait, l'administration n'a aujourd'hui aucun moyen de contrôle en la matière. Le CDF joue un rôle central dans la résolution du problème : pour autant que les données soient dispo-

nibles, il les comparera entre elles et procédera ainsi à des audits globaux. De gros obstacles techniques, organisationnels et juridiques sont à franchir, mais le CDF doit et réussira à les surmonter, conjointement avec l'administration.

À propos de la collaboration avec l'administration : celle-ci fonctionne bien, aussi – ou peut-être justement – en cette période de crise.

Texte original en allemand